

# La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise  
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-  
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



## Il faut

**V**ous essayez de faire saisir l'intérêt et l'originalité du fédéralisme différencié à l'un de vos amis qui se pique de politique. Il vous interrompt au milieu de votre développement: «Tout ça, c'est de la rhétorique! Ce qu'il faut, c'est un gouvernement fort, avec des types valables!» Il commente: «Ce que les gens veulent, c'est du concret, pas des fumées de laboratoire.» Par «les gens», il entend le reste du monde, à qui il attribue *a priori* ses propres opinions. Quant au «type valable», c'est lui, évidemment.

Le simple fait de dire «il faut» lui donne, brièvement, le sentiment de l'ac-

tion pure, celle de l'homme du terrain qui ne perd pas son temps en d'oiseuses réflexions institutionnelles. Et le sentiment se renforce du fait qu'«il faut» non seulement pour le Canton de Vaud ou la Confédération, mais pour l'Europe et le monde.

Et si vous avez le malheur de dire que son «idée» ne vous paraît pas très réaliste, il vous répond, sur un ton excédé: «Ah évidemment, si vous ne voulez rien faire...» Le «vous» désigne encore une fois le reste du monde, mais qui vient apparemment de changer d'opinion. A ce moment, il est seul dans le vrai, seul contre tous, et ça aussi, c'est gratifiant.

La formule «il faut» s'utilise dans tous les domaines, réchauffement climatique, harcèlement de rue, repli des Suisses sur eux-mêmes, mort des abeilles, dégradation des relations de travail, incivilités croissantes et perte des repères, flux migratoires incontrôlés, désertification ou urbanisation des campagnes, que sais-je. A chaque fois, c'est la même chose, «on ne peut plus continuer comme ça...», «on va droit dans le mur...». Par conséquent, «il faut», et d'urgence. On coupe la parole aux sceptiques: «C'est ça ou le chaos». Et on conclut en enfonçant un dernier clou: «Les savants pensent d'ailleurs qu'il est déjà trop tard...»

«Il faut» contient quelque chose d'incantatoire: «il faut», donc ça va se faire. Il y a quelque temps, nous avons présenté dans ces colonnes *Le Chemin de l'Espérance*, écrit par le philosophe Edgar Morin et l'indigné Stéphane Hessel: une déferlante exhaustive de «il faut» et de «on doit», exprimés sur le ton de la certitude absolue, comme si la réalité était une chose docile et malléable, n'attendant que notre volonté pour s'y conformer, comme si la politique n'était faite que d'idées justes imposées par des lois.

Et puis, voilà que la réalité résiste, complexe, opaque, diverse, mouvante, souvent incertaine, illogique, insaisissable, traversée de mouvements individuels et collectifs qui se prolongent par la force de la volonté ou celle de l'inertie, s'interpénètrent, se heurtent et se contredisent, se modifient, se complètent ou se dévoient les uns les autres. Confronté à cette réalité, le «il faut», monolithique, évident et transparent, vole en éclats.

Votre ami sera alors tenté de forcer les choses en recourant à la contrainte étatique, qui lui semble seule capable de vaincre ces forces de résistance et d'indifférence. C'est pour cela qu'«il faut» un type valable à la tête d'un gouvernement fort. Car «il faut» tailler dans le

vif, trancher sans hésiter le nœud gordien de la réalité.

Et si ça ne marche pas, «il faut» simplement renforcer encore la pression législative, multiplier les contrôles sur les particuliers, les entreprises, les communes et, bien entendu, sur les pouvoirs cantonaux. Car «il faut» est toujours étatiste et toujours centralisateur.

Or, si intrusives et détaillées soient-elles, ces lois restent extérieures à la réalité. Elles la font bouger certes, mais du dehors, à l'aveuglette, avec maladresse et brutalité. Ceux qui promulguent et votent ces lois cassent beaucoup d'œufs pour bien peu d'omelette.

Se contentant de dire «il faut», votre ami ignore que l'individu ne doit pas concevoir le combat politique à partir de ses propres idées, qu'elles soient d'ailleurs justes ou fausses. Il doit commencer par la reconnaissance d'une réalité communautaire à laquelle il appartient et qui, en tant qu'il est libre, lui est confiée. Ce qu'«il faut», c'est s'efforcer d'en distinguer les richesses et les finesses, les constantes et les pesanteurs, l'originalité et le caractère rassembleur des traditions et des mœurs; c'est en noter les limites territoriales durables qui dessinent un lieu cohérent où l'action est possible et bénéfique; c'est accepter que cette réalité non seulement existait avant lui, mais qu'elle existera bien après et que le respect de cette longévité est une composante majeure de la décision politique. C'est aussi la clef d'une maîtrise en profondeur.

Il ne s'agit pas d'abandonner ses idées, mais de les recentrer sur le bien de la communauté et de les lui incorporer selon sa nature.

Alors seulement le «il faut» de votre ami sort de la philosophie et de la morale, du Café du Commerce aussi, pour entrer en politique.

Olivier Delacrétaz

## Le ticket

C'est devenu une habitude, lors d'une vacance au Conseil fédéral, que le parti et le groupe du sortant proposent en remplacement non pas un candidat, mais deux ou trois. On appelle cela un «ticket», on ne sait trop pourquoi. Il ne permet pas de monter dans un bus ni ne témoigne d'un paiement à la caisse d'un magasin. En matière électorale, aux Etats-Unis d'Amérique, le ticket proposé aux grands électeurs est celui des candidats à la présidence et à la vice-présidence, élus en inséparable duo. Tandis que, pour le Conseil fédéral, un seul prétendant trouvera le chemin du fauteuil convoité.

La mode est assez récente. Autrefois, les groupes parlementaires en espérance d'élection se mettaient d'accord sur un nom, du moins en apparence. L'Assemblée fédérale votait ensuite à sa guise. Elle ne se privait pas de choisir quelqu'un d'autre que le candidat officiel. La journée du 6 décembre 1973 est entrée dans l'histoire: trois sièges à repourvoir et trois élus autres que les candidats officiels, Hürlimann contre Franzoni, Ritschard contre Schmid et Chevallaz contre Schmitt. Il y eut bien d'autre cas: Stich contre Mme Uchtenhagen, Matthey (qui caponna et laissa la place à Mme Dreyfuss) contre Mme Brunner, Samuel Schmid contre le ticket UDC Fuhrer-Eberle, sans parler de la traîtresse Widmer-Schlumpf contre Blocher. Et l'on en passe.

Est-ce pour limiter le risque d'un désaveu que les partis tendent à présenter plusieurs personnes? Peut-être, bien que le procédé ne permette pas d'exclure absolument les surprises; mais il faut reconnaître qu'il favorise une élection sans histoire. On peut regretter, d'ailleurs, le temps des coups de théâtre à l'Assemblée fédérale, qui donnait un peu de sel à la politique; le temps de la nuit des longs couteaux dans les arrière-salles de Berne, du rassemblement matinal des parlementaires – d'où tout

pouvait sortir – dans l'aube grise de décembre enveloppant la ville fédérale, du «suspense» à l'idée qu'un outsider pourrait sortir du lot.

Au-delà du pittoresque, la méthode du «ticket» restreint en fait la liberté de choix de l'Assemblée fédérale; face à un seul nom, elle a les coudées franches; face à une liste, elle risque de créer le scandale en cherchant encore ailleurs. En outre, le «ticket» tend à désresponsabiliser les partis et les groupes. S'ils avancent les noms de tous les papables, à quoi bon leur proposition? Et cela leur évite de se positionner sur leur préférence quant à l'orientation politique, à l'appartenance cantonale, voire au sexe des candidats; toutes questions non sans importance qu'on renonce soigneusement à traiter en présentant de tout un peu. Adieu le courage politique!

Il arrive même que ce procédé devenu quasi obligatoire conduise à des quêtes ridicules. Le PLR, cet automne, a entamé avec peine la recherche d'un ou deux volontaires pour entrer en compétition avec Mme Keller-Suter, qu'on dit pourtant parée de toutes les qualités pour briguer le poste que quitte M. Schneider-Amman. Et elle est même du genre féminin...

La pratique paradoxale de la proposition qui n'en est pas une, à la réflexion, pourrait complaire aux parlementaires et aux notables des partis. Car, même si leurs chances sont petites, voire minimes, voire nulles, l'occasion de figurer sur le «ticket» leur permet de faire un tour de piste sur l'arène politico-médiatique. Le surcroît de notoriété qu'ils en tirent leur permettra peut-être un jour, sinon de viser à nouveau l'exécutif, du moins de jouer placé pour obtenir quelque prébende. On pense alors à la course aux Oscars et aux Césars du grand écran: même s'ils ne gagnent aucun prix, les «nominés» font parler d'eux. Comme au cinéma fédéral.

J.-F. C.

## Programme des Entretiens du mercredi

Après les vacances scolaires, les Entretiens du mercredi se poursuivent avec des conférences mêlant, entre autres, philosophie politique, approche historique et aspects missionnaires du christianisme.

### Prochains rendez-vous:

- 17 et 24 octobre 2018:** Pas d'entretien (vacances scolaires)
- 31 octobre 2018:** **Actualité de l'Action française**, avec M. Stéphane Blanchonnet
- 7 novembre 2018:** **Le fédéralisme différencié**, avec MM. Olivier Delacrétaz et Jean-Luc Addor
- 14 novembre 2018:** **Passé et avenir du Département missionnaire**, avec M. Nicolas Monnier

Pl. Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.  
[www.ligue-vaudoise.ch/mercredis](http://www.ligue-vaudoise.ch/mercredis)

## Le Soldat massacré

Nous ne sommes pas opposé par principe à la modernisation des mises en scène, à la transposition de pièces anciennes dans le monde contemporain, à Marivaux en blue-jeans, à Don Giovanni sous les traits de Weinstein. On peut même s'accommoder de légères contradictions de ces présentations actualisées avec le texte, admettre en souriant de petits anachronismes. L'imagination d'un metteur en scène novateur va peut-être nous révéler un aspect inédit d'un drame qu'on croyait bien connaître. Mais ces tentatives doivent respecter l'essence de l'œuvre et des intentions des auteurs.

Donnée au Théâtre Municipal de Lausanne, lieu de sa création, le 28 septembre, jour de sa création en 1918, *Histoire du soldat*, produit par notre opéra en collaboration avec deux scènes françaises dans une version du metteur en scène espagnol Alex Ollé, trahit l'œuvre centenaire à double titre.

D'abord, elle est à côté du sujet. Son concepteur insiste sur les horreurs de la guerre: lamentations d'un GI suicidaire à son retour d'Irak, soldat mourant sur un lit d'hôpital militaire, projection de scènes de torture, destruction d'un décor sous des rafales

de fusil-mitrailleur... Or *Histoire du soldat* n'a rien de belliqueux; le soldat rentre chez lui en permission, dans son village en paix; c'est un soldat parce que c'est un homme du rang, et non pas un personnage d'exception; ce pourrait être un roulier; le soldat n'a pas de grenades explosives dans son sac, mais un violon: c'est son âme. L'insistance à nous emmener dans la violence guerrière nous distrait du véritable enjeu: peut-on impunément vendre son âme au Diable?

Ensuite, cette mise en scène dans l'ensemble grandiloquente (même s'il y a quelques effets réussis) est profon-

dément contraire à l'esthétique des auteurs, l'un et l'autre hostiles au pathos. Ils nous offrent un conte populaire, sans prétention apparente, avec des mots simples, qui disent l'essentiel seulement, et avec une musique elle aussi parfaite de concision. La qualité extraordinaire de ce texte et de cette musique fait que notre mémoire collective s'en est tout naturellement imprégnée. Le fatras qu'ajoute M. Ollé est incompatible avec un art tout de sobriété.

Pour ses cent ans, le Soldat méritait mieux que d'être massacré.

Jean-François Cavin

## Petite discographie sélective de l'Histoire du Soldat

Le catalogue des enregistrements de *Histoire du Soldat* apparaît très abondant, ce qui n'est guère étonnant en considération de la qualité de l'œuvre. Malheureusement, il s'agit le plus souvent de la suite instrumentale tirée de la version originale par Stravinsky lui-même, afin de donner à sa musique une plus large audience. C'est une pratique courante: par exemple Poulenc a fait de même pour son ballet *Les Biches*, Stravinsky pour *Pulcinella*. Dans le cas de *Histoire du Soldat*, l'opération est tout de même dommageable, parce qu'il s'agit d'une création commune où la part de Ramuz est aussi importante que celle du musicien. Dans les deux ballets cités, le but était de réduire la durée de la partition et d'en ôter les parties vocales secondaires, afin d'en permettre plus aisément l'exécution en concert. Quels que soient les mérites de la suite, nous ne nous intéresserons ici qu'à la version intégrale. Et là, la situation discographique, sans être sinistrée, est beaucoup plus restreinte.

Parmi les témoignages anciens, trois méritent d'être retenus. Tout d'abord, une captation publique avec Ansermet, créateur de l'œuvre, est-il nécessaire de le rappeler. Côté musique, on est bien servi, mais cette archive souffre de deux

défauts: un son médiocre (1952), et l'interprétation affectée de Gilles en narrateur. À réserver aux collectionneurs (chez Cascavelle).

Chronologiquement, on s'arrêtera sur un enregistrement réalisé en marge du festival Montreux-Vevey en automne 1962. L'affiche est impressionnante autant que le résultat: Jean Cocteau excelle en véritable musicien acteur dans le rôle du narrateur. Peter Ustinov campe un diable hypocrite et bonnasse. Jean-Marie Ferte y a toute la naïveté voulue dans le rôle du soldat. Des solistes de l'OSR avec Maurice André au corne à piston sont rondement menés par Igor Markevitch, dont on rappellera qu'il est quelque peu veveysan. Le 33 tours d'origine était un somptueux album cartonné au dos toilé, avec un dessin original de Cocteau sur la couverture. La disponibilité en CD est incertaine (c'est un scandale), mais heureusement il y a *Youtube*.

En juin 1970, Peter Willemoës, ingénieur du son chez Erato, posait ses micros dans la salle de spectacle de Renens, réputée pour son acoustique. Un ensemble instrumental et des acteurs du cru excellentement dirigés par Charles Dutoit signent une version de référence, la plus vaudoise, mais de portée aussi

universelle que la précédente. Gérard Carrat est le récitant, François Berthet le soldat, et François Simon incarne un diable sordide et grinçant.

On peut s'intéresser à une version très estimable et équilibrée, dirigée par Shlomo Mintz qui tient aussi la partie de violon. Elle est accessible sur *Youtube* et dans le commerce (CD Naïve 1997, rééd. 2014). Carole Bouquet, récitante accompagnée Gérard et Guillaume Depardieu.

Le centenaire de l'œuvre a suscité une production nouvelle chez Harmonia Mundi. La prise de son est remarquable et l'édition très soignée, qui offre l'intégralité du texte; ce dernier point mérite d'être souligné, c'est un cas unique. On passera sur quelques menus défauts de scansion du narrateur, Didier Sandre, par ailleurs convaincant, et on louera l'engagement et le naturel de deux grosses pointures mobilisées au service du texte de Ramuz: Denis Podalydès endosse le rôle du soldat et Michel Vuillermoz le diable. L'ensemble instrumental dirigé par Christophe Gayot pétillote de vitalité et ne démérite pas par rapport aux précédents.

Sous ses airs de musique populaire transformée, la partition est redoutable

de difficulté. L'étonnant est qu'il n'y a guère de ratage de ce côté-là. Les sept instrumentistes sont autant de solistes et ne peuvent être des musiciens moyens. Les interprétations mentionnées ci-dessus ont toutes leur mérite et servent au mieux la musique de Stravinsky. Mais il en est une qui les surpasse toutes, elle est signée par les Boston Symphony Chamber Players. C'est fruité, bariolé, bondissant. Le caractère populaire ressort avec une évidence nonpareille: ça va de la fanfare villageoise à la bande-son d'un dessin animé en passant par le music-hall, la musique d'église. Enregistrée en 2006 par la Deutsche Grammophon Gesellschaft, cette interprétation enthousiasmante a été rééditée en 2017 à petit prix. Alors, c'est LA version? Oui et non, car elle est en anglais, certes dans une bonne traduction, et servie par des acteurs à la hauteur. Cependant on ne reconnaît plus Ramuz. Il faut la posséder, mais en complément d'une autre. Le CD comprend en outre le trop rare septuor de 1954, ce qui est une raison supplémentaire pour l'acquérir.

Jean-Blaise Rochat

PS: Courez sur *Youtube*, tapez «Histoire du soldat Boulez», et vous tomberez sur un remarquable documentaire de 50 minutes (1989).

## 5'000 ? 600 ? Du vent ?

Dans sa campagne contre l'initiative de l'UDC «Pour l'autodétermination», *economiesuisse* répète à l'envi que ce texte mettrait en cause notre crédibilité internationale, parce que la Suisse a conclu 5'000 traités, dont 600 en matière économique. Bigre! Tous ces accords vont-ils tomber en douve au lendemain d'un vote positif?

L'initiative de l'UDC ne met en cause que les traités contraires à notre Constitution et, sous certaines conditions, à nos lois. *economiesuisse* prétendrait-elle que 5'000 traités, dont 600

touchant l'économie, sont contraires à notre droit fondamental?

Si oui, le scandale est grand, et l'UDC a raison d'y mettre bon ordre.

Si non, *economiesuisse* est priée de dire combien de traités seraient réellement en cause, lesquels, et pourquoi. C'est la moindre des choses que d'argumenter clairement dans une campagne aussi importante.

Qu'*economiesuisse* ne vienne pas répondre que tout traité pourrait être contredit par une initiative constitutionnelle future, inconnue à ce jour, qui pourrait être votée dans 5 ans, 10 ans, 100 ans. Nous dupliquerions, tant qu'à verser dans la politique-fiction, que notre Constitution pourrait être violée par tout traité futur, inconnu à ce jour, conclu dans 5 ans, 10 ans, 100 ans.

Répondez-nous, *economiesuisse*, ou l'on ne croira plus à votre sérieux, que vous considérez volontiers comme votre marque de fabrique. Ou cessez d'agiter de pauvres épouvantails!

C.

## Occident express 15

L'une des plus belles rues du centre de Belgrade, la rue Krunska, a connu douze changements de noms en un siècle et demi: Nadeždina (1872-1896), Krunska (1872-1896), Gospodar Jevremova (1896-1900), Kraljice Drage (1900-1903), Gospodar Jevremova (1903-1904), Krunska (1904-1916), Poslanička (1916-1919), Krunska (1919-1946), Kneginje Perside (1933-1946), Moskovska (1946-1951), Proleterskih brigada (1951-1997), Krunska (depuis 1997). Rue de la Couronne, elle doit son nom au fait qu'elle part du Palais royal, aujourd'hui de la Présidence. Fort heureusement, Krunska détient le record national du changement de noms. Le plus poignant d'entre eux est certainement celui qu'elle a porté entre 1900 et 1903, la rue de la reine Draga. Draga, épouse du roi Alexandre Obrenovic, dernier du nom, a suivi son mari dans la tombe en 1903 lors d'un des trop nombreux régicides que ce pays a connus. Cette sinistre marotte de changements n'est hélas pas du passé. Rien qu'en 2017, pas moins de six rues ont été rebaptisées dans cette ville. Il semble en effet que, depuis l'indépendance que la

Serbie a conquise sur Constantinople en 1867, c'était comme si chaque nouveau roi, dictateur ou président voulait s'assurer que l'an zéro commence avec lui et que tout ce qui précède immédiatement est condamné à l'oubli et à l'infamie. Et pourtant. Le hasard m'a récemment fait visiter les marches de la municipalité, à plusieurs kilomètres de chez moi, au bord du Danube, une banlieue oubliée et peu fréquentée. Et là, saine et sauve en plein désastre, comme la coupole de Saint-Paul en plein *Blitzkrieg*, une petite plaque bleue et blanche continue de défier le temps et les hommes. On peut y lire ces trois mots: Ulica Maršala Tita, la rue du Maréchal Tito. Que ce petit morceau de tôle émaillée existe – tant qu'un édile ne tente pas de se faire un nom en changeant celui-là – est un miracle. Il est en soi une des très rares reconnaissances officielles que le pays rend, contre sa propre logique, à son passé immédiat. On peut aimer ou pas le vieux Maréchal et son régime, mais cette petite plaque dans cette rue oubliée offre, bien plus qu'une indication topographique, quelques centimètres carrés de continuité.

David Laufer

### La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier  
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

# La légitimité du mouchard

La loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) risque d'être modifiée le 25 novembre prochain par l'introduction d'un article 43a, afin d'établir une base légale clarifiant les possibilités de surveillance des assurés par des détectives, sur mandat des assureurs.

À l'origine du problème, une décision de 2016 de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) concluant à l'absence fautive, en droit suisse, d'une base légale légitimant l'assurance-accident à mener des observations secrètes d'assurés en cas de soupçons d'abus aux assurances sociales. Suite à la proposition d'une base légale par le Parlement, un comité à tendance de gauche a lancé un référendum contre celle-ci, invoquant notamment la protection de la sphère privée et des droits fondamentaux des plus démunis contre une surveillance par les assureurs qualifiée d'arbitraire. Pourtant, jusque-là, les cas d'abus étaient effectivement traités par des enquêtes «sauvages» et par des procédures de droit pénal.

En substance, le texte, applicable uniquement aux assurances soumises à la LPGA, légitime aux yeux de la loi les observations d'assurés et classe les mesures d'observation en trois catégories. Premièrement, les enregistrements sonores et visuels effectués depuis des lieux

librement accessibles au public seront autorisés sur décision d'un dirigeant de l'assurance. Deuxièmement, l'utilisation d'instruments techniques permettant de localiser l'assuré – une balise GPS, par exemple – nécessitera, pour pouvoir être utilisée, l'accord préalable d'un juge. Enfin, tout instrument n'entrant pas dans ces catégories, comme les drones ou les programmes de hacking informatique, sera interdit.

Le texte définit clairement et de manière restrictive les modalités d'utilisation de ces mesures, leur durée et le droit de l'assuré à être informé des procédures ouvertes contre lui au terme de celles-ci, dont notamment un droit à la destruction des éléments de preuves inféconds. De plus, ces mesures restent limitées en comparaison des moyens à disposition de la police et du Ministère public, et, comme il se doit, du Service de renseignement de la Confédération<sup>1</sup>.

On pourrait certes s'inquiéter, dans une optique plus libérale, de la multiplication des atteintes à la vie privée permises par les nouvelles technologies – on se souvient des controverses ayant entouré le *Patriot act* américain ou la loi sur le renseignement (LRens) en Suisse – et de plus en plus légitimées par ce genre de textes, mais en l'espèce les solutions présentées apparaissent relativement

peu contraignantes, eu égard aux enjeux financiers et de bonne foi liés aux fraudes à l'assurance. Les auteurs de la base légale ont fait preuve de retenue, et il nous semble ainsi que l'arbitrage entre la lutte contre les abus, d'une part, et la défense de la vie privée, d'autre part, a été convenablement mené.

À ce propos, pour illustrer la nécessité de ces mesures d'observation, l'OFAS donne quelques chiffres: «*De 2009 à 2016, l'AI a clarifié près de 16 000 cas suspects, qu'il y ait eu simple intention ou effectivement perception induite de prestations. Parmi eux, une observation a été réalisée durant l'instruction dans 1700 cas et a permis de confirmer les soupçons dans 800 cas. [...] Entre 2009 et 2017, l'AI a systématiquement eu recours à l'observation dans la lutte contre les abus. Cette lutte en elle-même lui a permis d'économiser près de 1,2 milliard de francs, dont 320 millions de francs sont à mettre au crédit des observations.*»<sup>2</sup>.

Outre que l'on se retrouve dans l'amusante et paradoxale situation où une décision de la CEDH mène à la création d'une réglementation portant potentiellement atteinte aux droits fondamentaux – selon le comité référendaire à tout le moins, qui pourra ainsi méditer sur la question et voter correctement sur les autres sujets à l'ordre du jour le 25 novembre prochain – on peut dire que cette votation ne porte

finalement pas vraiment à controverse. La Confédération, en proposant spontanément cette base légale, et les assurances, en suspendant leur pratique de surveillance en attendant la votation, ont simplement fait preuve d'une diligence un peu forcée – la pratique n'allant pas fondamentalement changer et la situation juridique s'en trouvant simplement clarifiée.

Néanmoins, la lutte contre les abus à l'Etat-providence, dans le domaine des assurances sociales comme dans n'importe quel autre, est une cause juste, qu'il convient de mener avec fermeté, et ce d'autant plus quand de l'argent soi-disant public est en jeu. Le système helvétique d'assurances sociales repose sur la solidarité et la confiance; en cela, il en appelle à la responsabilité des citoyens. Pour le reste, l'Etat se doit de veiller au grain; aussi, constatant que les conditions de la surveillance des assurés sont strictes et ses moyens bien définis, nous recommandons d'accepter cette nouvelle réglementation lors des prochaines votations fédérales.

Lionel Hort

<sup>1</sup> Voir le tableau comparatif issu des «Explications du Conseil fédéral sur la votation du 25 novembre 2018», page 29.

<sup>2</sup> Voir le dossier de l'OFAS intitulé «Dispositions de la LPGA sur l'observation: faits et contexte», page 8.

## Une politique agricole d'avenir

C'est le titre d'une récente publication d'Avenir Suisse<sup>1</sup>. La version originale en allemand compte 151 pages résumées en français en 63 pages, mais l'essentiel y est.

Ce document propose une véritable disruption de la politique agricole fédérale, soit bien plus qu'une révolution. L'analyse du système en place estime son coût à 20 milliards de francs. Les contribuables et consommateurs en supportent 47%. En plus, il y a des coûts environnementaux et des surcharges pour les entreprises. Et cela malgré le fait que le secteur agricole a une «valeur ajoutée largement négative» et ne génère «que» 0,7% du produit intérieur brut pour maintenir un peu plus de 50'000 exploitations surendettées et qui ne profitent le plus souvent pas des privilèges qui leur sont accordés.

Tout le système est contesté: les 4'000 pages de prescriptions législatives, les barrières douanières, les paiements directs, les mesures de protection de l'environnement, etc. Force est ici de se borner à évoquer brièvement les mesures préconisées par Avenir Suisse pour corriger cette situation qui lui paraît contraire aux intérêts des habitants de ce pays et, surtout peut-être, à ceux des entreprises exportatrices. Car c'est un leitmotiv: la politique agricole protectionniste empêche la conclusion d'accords commerciaux et gêne l'industrie.

Mais qui est Avenir Suisse?

Cette fondation se définit comme un «*think tank indépendant qui développe des idées pour le futur de la Suisse en se fondant sur des études scientifiques et des principes libéraux, inspirés par l'économie de marché.*». Elle affirme développer ses points de vue de manière libre et indépendamment de toute influence politique, cette indépendance lui étant garantie par un financement assuré plusieurs années à l'avance. En tant que fondation à but non lucratif ayant pour vocation de penser et de faire des recherches de manière libre,

Avenir Suisse ne participe pas activement aux procédures de consultation ou à des campagnes liées aux votations «*contrairement aux organisations et aux groupes d'intérêts*», pour reprendre sa présentation. Elle dispose d'une équipe de 35 personnes et d'un budget de 5,5 millions de francs par année. Elle «*s'inspire des valeurs libérales pour la société et l'économie de marché.*» Elle fait partager sa conviction qu'une prospérité largement répandue en Suisse ne peut que reposer sur un Etat libéral et une société ouverte. L'initiative personnelle, la responsabilité individuelle ainsi que l'esprit de réforme doivent être constamment encouragés.

Que penser de cette profession de foi?

Avenir Suisse joue la transparence puisqu'elle donne la liste de ses «donateurs». Parmi les fondateurs on trouve Hoffmann Laroche, Galenica et Novartis ainsi que l'UBS, Crédit Suisse et l'Association des Banques Privées Suisses, Zurich Assurances, MacKinsey et Nestlé auxquels s'ajoutent de nombreuses autres entreprises importantes comme ABB, Adecco, Allianz, Alpiq, Bâloise, BCV, BBC, Ernst & Young, Ferring, Firmenich, Generali, Givaudan, Groupe Mutuel, Helsana, Helvetia, Hirslanden, Implenla, Lonza, Microsoft, Philipp Morris, Securitas, Sulzer, Swisscom, Swiss, Swisslife, Vaudoise.

Cette liste non exhaustive montre que la grande distribution (Migros, Coop et Fenaco – Landi) ne font pas partie des donateurs. Cela explique peut-être pourquoi ils sont égratignés dans cette publication liée à la politique agricole. Ces grands groupes sont considérés comme les principaux bénéficiaires des largesses fédérales en faveur de l'agriculture. Sur ce point, on ne peut donner entièrement tort à Avenir Suisse.

Mais que propose cette «politique agricole d'avenir»?

La stratégie à suivre s'articule en dix points à l'horizon 2030. Toutes les me-

ures doivent réduire les coûts pour les consommateurs et les contribuables, principalement, tout en donnant une «perspective entrepreneuriale aux paysans». Il faut notamment:

- Réduire la protection douanière sur les biens agricoles et réduire le prix des denrées alimentaires en saisissant de nouvelles occasions d'exportation.
- Abolir les subventions préservant les structures (crédit d'investissement pour l'agriculture).
- Renoncer aux subventions pour la promotion des ventes de produits agricoles.
- Réduire l'indemnisation des prestations d'intérêt général (contribution à la protection de l'environnement) en mettant ces prestations en concours et en ouvrant des marchés publics pour ce type d'activité, marchés publics bien entendu ouverts à tout un chacun.
- Renoncer à produire un maximum en Suisse pour la sécurité de l'approvisionnement en diversifiant les sources d'importation et en créant une «réserve stratégique» pour assurer la sécurité d'approvisionnement; en produisant moins en Suisse on évite de charger l'environnement; les champs en partie abandonnés ne seraient plus ni engraisés ni traités.
- Réduire la densité législative agricole en définissant des objectifs et en laissant une plus grande marge de manœuvre aux agriculteurs; cette activité serait ainsi plus ouverte aux tiers et en particulier aux entreprises non agricoles.
- «Moderniser» le droit foncier en supprimant les notions de valeur de rendement et en permettant à tout un chacun d'acquérir des terres agricoles.
- Diminuer les coûts environnementaux en favorisant une agriculture moins intensive, donc moins productive, qui permet d'accroître les importations.

– Mettre un frein à l'influence de ce que l'analyse appelle le «complexe agricole», qu'il faut traduire par lobby agricole, trop influent selon Avenir Suisse.

– Réviser le contrôle des fusions en bridant des acquisitions nouvelles pour Coop et Migros, en particulier, qui deviennent trop importants et trop dominants en Suisse.»

Selon Avenir Suisse, ces mesures pourraient réduire les coûts économiques liés à l'économie agricole d'environ 14,4 milliards de francs par an.

La publication d'Avenir Suisse nourrit le débat et met en lumière quelques dérives. En particulier, pourquoi abaisse-t-on artificiellement le prix des denrées alimentaires en versant aux paysans des montants qui ne couvrent pas leurs coûts, mais en compensant ce manque à gagner par des paiements directs totalement artificiels? C'est un effet pervers du libéralisme des échanges internationaux qui mettent l'agriculture sur le même plan que d'autres secteurs économiques, en violation flagrante de ses spécificités. Il faut donc corriger ce libéralisme par une grosse dose d'interventionnisme.

La sécurité alimentaire, destinée à nourrir un peuple en cas de difficultés d'approvisionnement ou de conflits, ne peut être garantie que par une production indigène. La sécurité militaire ne peut être assurée que par une armée «indigène». On ne peut pas compter sur des boucliers étrangers.

C'est l'élément qu'Avenir Suisse omet de prendre en compte. Maintenir en Suisse une population paysanne est vital pour la sécurité alimentaire et pour l'équilibre social. Un pays sans paysan n'existe plus. Merci à Avenir Suisse de nous permettre de le rappeler!

Jean-Michel Henny

<sup>1</sup> On peut consulter ce document sur le site [www.avenir-suisse.ch](http://www.avenir-suisse.ch).

# Mauvais angle d'attaque

Lors d'une randonnée dans l'Oberland bernois, nous ne rencontrons presque personne au-dessus de 2000 mètres. Si un sommet est accessible en téléphérique, nous sommes immergés dans le tourisme de masse. Tandis que nos compatriotes se rendent au Brésil ou en Thaïlande, Chinois, Coréens, Japonais et Arabes transitent d'un aéroport à l'autre, passent une demi-journée à Lucerne, une deuxième à Montreux et une dernière à Genève avant de s'envoler pour Londres.

À Interlaken et Grindelwald, nous apercevons quelques dames en niqab. Ce sont des touristes, elles rentreront vite chez elles. Leur présence nous gêne moins que celle des foules moyen- et extrême-orientales qui se pressent sur le Schilthorn pour voir le show James Bond et se gaver sans grâce de mets internationaux. Seules les frères Japonais conservent une certaine élégance.

Quelques précisions s'imposent ici: le hidjab voile la tête, les cheveux et la gorge, laissant le visage apparaître; le tchador est un vêtement iranien qui

couvre le corps à l'exception du visage; le niqab dissimule entièrement la femme, il est porté parfois avec des gants et des lunettes à soleil, mais laisse le regard libre. La burqa, imposée en Afghanistan par les talibans, comporte un voile ou un grillage de tissu devant les yeux. Durant nos pérégrinations oberlandaises, nous n'avons aperçu aucune burqa, seulement des niqabs et des hidjabs.

Le 23 septembre, les Saint-Gallois ont accepté à 66% des voix une loi interdisant de dissimuler son visage en public si cette dissimulation est de nature à menacer la sécurité ou la paix religieuse, qui vise les hooligans, les black blocks et les femmes vêtues de burqas et niqabs. Une telle loi a été acceptée au Tessin en 2013 et refusée à Glaris en 2017. Le peuple suisse se prononcera probablement en 2020 sur une initiative portant sur le même sujet, qui a recueilli 106 600 signatures. Le Conseil fédéral mise sur un contre-projet indirect d'inspiration féministe. Nul n'aurait le droit de forcer une femme à porter niqab ou burqa.

Après l'acceptation des Saint-Gallois, le président de l'UDC locale Walter Gartmann a parlé d'un «signal fort» prouvant que la population «n'accepte pas tout, ne se couche pas et qu'elle défend ses valeurs et ses traditions».

Sur la RTS, nous avons entendu un débat opposant le conseiller aux Etats appenzellois (AR) Andrea Caroni et le conseiller d'Etat tessinois de la Lega, Norman Gobbi. L'Appenzellois votera non à l'initiative fédérale. Fédéraliste impeccable (sur ce point du moins), il ne s'en prend ni aux Saint-Gallois ni aux Tessinois. Les affaires de religion et de sécurité publique relèvent de la compétence cantonale. D'autre part, il considère que le port de la burqa est un «problème fantôme» et que les lois qui s'y opposent sont des placebos superflus.

Le Tessinois Gobbi ne parle pas en faveur de l'initiative. Il se contente de relater les expériences faites au Tessin. Depuis 2016, 37 amendes ont été infligées à des hooligans. Les milieux touristiques ont informé leurs clients moyen-orientaux de l'interdiction et il semble que cette information ait suffi à dissuader les touristes de porter en public les vêtements mis en cause. L'unique contrevenante est Nora Illi, une Suisse convertie à l'Islam, qui porte la burqa un peu partout par provocation et dont les amendes sont payées par un homme d'affaire algérien spécialisé dans ce genre d'action.

Les partisans de l'initiative n'ont pas que de mauvaises raisons: ils s'inquiètent de la montée de l'islam en Suisse, veulent prévenir les troubles avant d'avoir à les guérir, s'engager pour la dignité de la femme et lutter plus sévèrement contre les hooligans masqués et les antifascistes cagoulés.

Ces bonnes intentions justifient-elles une violation de deux compétences cantonales importantes? Nous ne le pensons pas. Des lois existent déjà, destinées à réprimer les violences dans les rues. Il faut vouloir les appliquer. Seules les touristes portent des burqas ou des niqabs. Il y a des provocatrices, bien sûr. Dans le quartier du Flon, nous avons vu une gamine en jean et baskets portant un semblant de burqa, cherchant manifestement à être interpellée, voire insultée. Faut-il une loi pour redresser des personnes qui n'attendent qu'une punition pour alimenter leur haine adolescente? La réponse est-elle donnée à un juste niveau? Les partisans de l'initiative parlent d'un problème de civilisation. Lutte-t-on contre les symptômes d'un problème de civilisation par de nouvelles lois centralisatrices et un empilement de «signaux forts» dans la Constitution? Est-ce cela la tradition helvétique?

L'influence de l'islam provient de nos faiblesses morale, religieuse, éducative et démographique. Il est plus difficile de s'attaquer quotidiennement à ces maux dans chaque canton que de fabriquer des lois inutiles.

Jacques Perrin

## La différenciation

Ce mot est bien connu des enseignants et de leurs stagiaires. Dès la première année d'étude, il est demandé aux étudiants d'être particulièrement attentifs à cette approche. Mais qu'implique-t-elle? Comment transparait-elle dans l'enseignement?

La différenciation est l'adaptation d'un programme scolaire aux difficultés ou facilités d'un élève, en instaurant un climat d'apprentissage favorable à l'acquisition de nouvelles connaissances. Premièrement, l'enseignant peut agir sur les contenus et les processus d'apprentissage. Il réfléchit alors au chemin le plus adéquat à emprunter pour atteindre l'objectif fixé. Il est aussi à même de varier l'environnement affectif ou physique de l'élève. Ce dernier a la possibilité de travailler seul, en groupe ou avec l'aide d'un adulte, suivant ses besoins. La présence ou non d'instruments spécifiques pour illustrer le problème à résoudre peut améliorer son apprentissage.

Ce qui peut surprendre, c'est que la différenciation concerne aussi les résultats. Pour bien comprendre cela, il faut se plonger dans la logique selon laquelle la théorie a été élaborée. En effet, l'accent est mis sur la progression de l'élève et non sur l'objectif. Tous les élèves n'ont en effet pas les mêmes connaissances avant le nouvel apprentissage. Il est important de les prendre en compte, ce qui nous intéresse étant le chemin que l'élève a parcouru entre A et B et non que B soit atteint. On met alors en avant le *processus d'apprentissage*. Cela se discute. L'enseignant doit-il seulement accompagner l'enfant sur un chemin plus ou moins long ou l'aider à atteindre un but fixé préalablement?

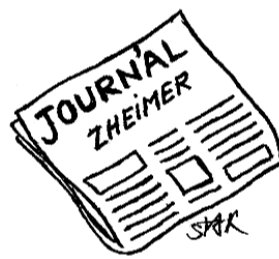
Du point de vue de l'enseignant, la différenciation demande une grande connaissance de chaque élève et de son fonctionnement. Il travaille avec l'enfant afin de trouver la manière la plus efficace pour qu'il assimile un contenu. Pour cela, les méthodes ne manquent pas, encore faut-il choisir la bonne. Il faudra, dans un premier temps, expérimenter, voir ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas, comprendre pourquoi l'élève réagit

de telle ou telle manière et ainsi dresser une sorte de portrait psychologique qui aidera le pédagogue à trouver des solutions aux diverses difficultés qu'il rencontrera avec lui. Le suivi des enfants sur le moyen terme semble nécessaire.

L'expérience dans le métier donne des clés. Grâce à ses années de métier, l'enseignant saura de plus en plus rapidement choisir une méthode adéquate pour une situation déterminée. La qualité de la différenciation dépendra aussi de l'effectif de la classe. Moins il y a d'élèves par classe, plus l'enseignant pourra s'intéresser et donner du temps à chacun d'eux. Le travail d'observation, de réflexion et d'action est très intéressant, passionnant même pour l'enseignant. Il travaille directement sur le développement des enfants. Il s'intéresse à ce qui se passe dans chaque petite tête qu'il a devant lui, découvre chaque jour un peu plus la complexité du fonctionnement de ses protégés. Mais la mise en place de cette approche demande une grande implication en temps et en énergie.

Le défi de l'enseignant ne se trouve pas seulement dans la réussite de chaque individu, car c'est aussi une classe qu'il doit accompagner. Or la différenciation est présentée sous un œil très individuel. La classe, en tant que microsociété, ne devrait-elle pas préparer les enfants au jour où ils doivent trouver leur place dans la société? De cette question, plusieurs autres émergent. Est-il possible de mêler différenciation et développement social de l'enfant, ici dans la classe? Idéalement, la différenciation devrait se modeler à partir du cadre qu'offre la classe et ainsi montrer à l'enfant que, bien qu'il soit différent, certaines choses sont les mêmes pour tous. Qu'est-ce qui doit être commun à chaque membre de la classe? Est-ce que le but commun recherché lors d'une activité fait partie de ce cadre? Est-il donc légitime de différencier en agissant sur le résultat? Probablement qu'il faut, avant de pouvoir répondre à ces interrogations, se mettre d'accord sur le rôle de la classe et sur celui de l'enseignant.

Émérentienne Pasche



## Cachotteries publiques

Alors que semblait enterrée la controverse esthétique-architecturale liée à son sommet, ce sont aujourd'hui ses fondations qui déclenchent une querelle politico-financière. Nous voulons parler ici, bien sûr, du nouveau Parlement vaudois, dont la richesse archéologique du sous-sol, découverte au moment des travaux, a nécessité des efforts de préservation et donc des dépenses supplémentaires.

### LE COIN DU RONCHON

Le 4 octobre dernier, le quotidien *24 heures* a «relancé le débat» – selon l'expression préférée des journalistes – sous le titre: «Les petites cachotteries sur le vrai coût du Parlement.» On a pu lire: «La salle du Grand Conseil a coûté 2,43 millions de plus sans que cela n'ait été annoncé. [...] Le Conseil d'Etat a publié la facture après les élections.»

Des esprits facétieux se sont amusés à exhumer ce que ce même quotidien avait écrit trois ans auparavant. L'édition du 25 novembre 2015 présentait en effet très ouvertement le surcoût du futur bâtiment: «Le Parlement coûtera 2,36 millions de plus – Les vestiges riches et fragiles découverts sur le site de Perregaux, à Lausanne,

renchérissent la construction du futur bâtiment du Grand Conseil. [...] Le Conseil d'Etat s'appuie sur la loi sur les finances pour autoriser la poursuite du chantier. La Commission des finances doit donner son accord et elle se penchera demain sur ce dossier. Puis le Grand Conseil se prononcera. [...]»

L'article de 2018 ne présente *aucun fait nouveau* par rapport à ceux déjà connus en 2015. Pourquoi alors parler de «cachotteries»? S'agit-il d'une technique de marketing censée séduire, par un vocabulaire artificiellement sensationnel, un public cible qu'on juge incapable de se souvenir de ce qu'il a lu la veille? Ou est-ce le journaliste qui ignore ce que ses collègues ont publié avant lui? Les enquêteurs du quotidien craignent-ils d'être peu lus, au point de considérer que leurs révélations restent confidentielles même après publication?

A moins que l'article paru il y a quelques jours, signé par M. Mathieu Signorell, ne dissimule quelque autre intention. Tant le titre que le corps du texte suggèrent en effet un léger agacement envers la politique partisane, qui contraindrait les décideurs politiques à n'être que d'éternels candidats soucieux d'optimiser leur discours dans l'espoir d'embellir les prochaines élections. Tout bon politologue décèlerait là une critique en règle de la démocratie parlementaire. L'auteur serait-il un crypto-admirateur de *La Nation*?